

OLIVER
MACHINE A ECRIRE
de grande puissance
à barres, à caractères
DOUBLES
Les meilleurs prix.
A. CLAUDE
Agent général direct pour
le Nord, LILLE
84, RUE NATIONALE, 84

Journal de Lille

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et limitrophe. 3 mois, 12.00; 6 mois, 22.00; 1 an, 42.00.
France et Belgique. > 13.00; > 25.00; > 48.00.
Union postale. > 22.00; > 43.00; > 82.00.

REDACTION - ANNONCES - ABONNEMENTS

ROUBAIX: 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 1199.
TOURCOING: 33, rue Carnot. Téléph. 57.
Chèques postaux 97 Lille

IL N'EST PLUS PERDU
d'écrire à la main
puisque A. CLAUDE
84, RUE NATIONALE, 84
LILLE
livre des machines à écrire
d'occasion - presque neuves
à des conditions
méconnues jusqu'ici
(Liste en demander la liste)

UNE DATE IMPORTANTE POUR LES LOCATAIRES

Le 30 juin 1922

Le dernier loi sur les loyers a été votée le 30 juin 1922 comme limite extrême pour introduire certaines demandes qu'elle autorise.

Cette date est imposée notamment aux locataires qui occupent leur maison sans bail et qui ont reçu congé avant le 31 mars 1922.

S'ils veulent solliciter la prorogation facultative, laquelle peut être étendue par le juge jusqu'au 1er janvier 1923, ils doivent, avant le 1er juillet, en informer leur propriétaire, soit par lettre recommandée, soit par acte d'huissier. Il est nécessaire qu'ils lui fassent connaître en même temps la durée et les conditions de la prorogation demandée. On sait, en effet, que pendant la durée de cette prorogation facultative, le locataire doit payer une majoration de prix en rapport avec l'augmentation des charges, les améliorations et la valeur réelle des locaux.

Les locataires occupant en vertu d'une location verbale et qui ont reçu congé avant le 1er avril 1922, n'ont donc plus que quelques jours pour demander à profiter de cette loi.

Si, au contraire, les locataires occupent en vertu d'un bail écrit ou d'une ancienne prorogation non terminée, la date du 30 juin ne les intéresse pas. Ils doivent simplement signifier leur demande de prorogation facultative trois mois au moins avant l'expiration de leur bail ou de leur prorogation.

Pour les baux et les prorogations venant à expirer entre le 1er avril et le 1er juillet 1922, les locataires n'avaient pas la possibilité de faire cette notification trois mois avant la fin du bail ou de la prorogation. Ils doivent signifier leur demande au propriétaire avant le 1er juillet.

Pour les locataires qui n'ont ni bail écrit ni prorogation de la loi de 1918, ou dont l'ancienne prorogation a été terminée, il faut en être de location verbale et n'ont pas à se préoccuper de la date du 30 juin, s'ils n'ont pas reçu congé. L'art. 18 de la loi du 31 mars 1918 édicte, en effet, expressément : « S'il s'agit d'une location verbale en cours, la demande doit être formée dans les 20 jours de la réception du congé, lequel, à peine de nullité, doit expressément mentionner ce délai. »

On sait que le propriétaire a 20 jours pour répondre à la demande de son locataire. Faute de réponse ou en cas de désaccord, la partie la plus diligente doit saisir, par lettre recommandée ou déclaration au greffe, le juge de paix quand le prix du loyer ne dépasse pas mille francs, et, s'il est supérieur, le président du Tribunal Civil.

C'est au juge de paix de canon ou bien, pour les loyers supérieurs à 1.000 francs, au président du Tribunal de l'arrondissement où est situé l'immeuble, que doit être adressée la demande de locataire.

M. Dior, ministre du Commerce décoré par le Gouvernement belge

M. Dior, ministre français du Commerce, a été nommé grand-officier de l'Ordre de Léopold.



M. DIOR
ministre du Commerce

POUR LE 14 JUILLET

Marty et Badina seront-ils grâciés ?

Paris, 27 juin. — Le bruit a couru hier, dans les couloirs de la Chambre, que Marty et Badina, les deux condamnés de la Mer Noire, qui ont été dans les conseils municipaux de Paris, seraient l'objet d'une mesure de grâce à l'occasion du 14 juillet.

En réalité, le Gouvernement n'a pas encore délibéré à ce sujet, mais il ne saurait tarder à prendre une décision, et nous serons bientôt fixés sur ce point.

LA POLITIQUE EN PANGERMANIE

L'assassinat de Walther Rathenau est un épisode de la lutte ouverte que la République allemande soutient contre la République allemande. Il est avéré que le meurtrier du ministre du Reich n'a été que l'instrument, que l'agent d'exécution, d'un Comité politique.

Malgré les concessions faites à la droite nationaliste, Rathenau était détesté de tous ses compatriotes qui poursuivaient avec ardeur et ténacité le rétablissement de la monarchie. Ce rétablissement avait en beau démentement fait éclater une révolution de droite. Le ministre du Reich n'a été que l'instrument, que l'agent d'exécution, d'un Comité politique.

Erzberger, qui lui aussi, était une force antipangermaniste, avait été supprimé; Rathenau devait subir le même sort. Le revolver a déchargé le terrain et, aujourd'hui, les adversaires de la République allemande peuvent travailler plus librement à la réalisation de leur programme.

La mort de l'homme d'Etat est-elle un malheur pour la France comme d'habitude le prétendent ? Il serait difficile de le prouver.

Dans une récente interview, M. Loucheur a marqué parfaitement le changement qui s'était opéré dans la mentalité du négociateur des accords de Wiesbaden qui, après avoir décliné une politique de reconstruction, s'était appliqué à la faire échouer.

« Comme Erzberger, déclare l'ancien ministre des Régions libérées, Rathenau tombe frappé par ceux qui, redonnant en Allemagne un soulèvement prochain des masses ouvrières, en dépit du taux très élevé des salaires, peuvent à peine subvenir aux premiers besoins de leur existence, veulent le devoir en faisant éclater une révolution de droite. Je considère, en effet, la situation actuelle en Allemagne comme très grave. »

Or, l'effervescence qui, actuellement, se manifeste en Allemagne, indique que des troubles intérieurs sont proches et que la tentative en faveur du régime déchu pourrait bien se déclencher sous peu.

Les Allemands ont le devoir de surveiller de près le mouvement dirigé indirectement contre eux et contre le Traité de Versailles.

Maurice Aubert.

LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL

La loi du 31 mars 1922 déclare qu'un local est professionnel « quand le locataire y exerce effectivement son art ou sa profession ».

Pour ces locaux, la prorogation est d'une durée égale à celle des hostilités.

Si, mal instruit de ses droits ou par suite des bottements de la jurisprudence, le locataire n'a prorogé que pour deux ans, il doit, avant le 1er juillet, faire connaître à son propriétaire, sa volonté de profiter de la prorogation de 5 ans et 85 jours.

De même si la Commission Arbitrale lui a refusé cette prorogation et si la décision n'a pas encore été exécutée, il doit, avant le 1er juillet, signifier à son propriétaire sa volonté d'utiliser les droits qui lui sont reconnus par la loi nouvelle. Il devra, dans le même délai, introduire une demande devant le juge de paix ou, si son loyer est supérieur à mille francs, devant le président du Tribunal Civil pour faire reconnaître son droit.

LE PROBLEME DES ENGRAIS

Le ministre de l'Agriculture a entretenu le Conseil du problème des engrais et a insisté sur la nécessité de mettre à la disposition des agriculteurs les moyens d'accroître la production nationale.

M. Yves Le Troquer, ministre des Travaux publics, et M. Maginot, ministre de la Guerre, ont fait connaître qu'ils se proposaient de demander la discussion prochaine des projets de loi relatifs aux potasses et à la fabrication de l'ammunition synthétique.

DANS LES MAGISTRATURES

Sont nommés : Conseiller à la Cour de cassation, M. Pouille, premier président de la Cour d'appel de Besançon, en remplacement de M. Assant, décédé; — avocat général près de la Cour de cassation, M. Bloch-Laroque, avocat général près la Cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Trouard-Riolle, décédé; — premier président de la Cour d'appel de Besançon, M. Roux, procureur général près ladite Cour, en remplacement de M. Pouille, nommé conseiller à la Cour d'appel de Paris, M. Béguin, substitut du procureur général près la Cour d'appel de Paris.

L'ASSASSINAT DE M. RATHENAU

Les meurtriers introuvables

Berlin, 27 juin. — La recherche des meurtriers de M. Rathenau se poursuit févreusement.

Des perquisitions ont eu lieu au siège des organisations politiques de droite et à l'Association des soldats nationalistes.

D'importants documents ont été saisis.

LES CEREMONIES DANS LES ECOLES EN PRUSSE

Berlin, 27 juin. — Le ministre prussien de l'Instruction publique a ordonné des cérémonies en l'honneur de M. Rathenau, dans toutes les écoles.

La circulation des chemins de fer sera suspendue pendant cinq minutes. La Bourse de Berlin est aujourd'hui fermée en signe de deuil, et tous les édifices publics, les ambassades et les légations étrangères ont leur drapeau en berne.

PERQUISITIONS

Berlin, 27 juin. — La recherche des meurtriers de M. Rathenau se poursuit févreusement.

Des perquisitions ont eu lieu au siège des organisations politiques de droite et à l'Association des soldats nationalistes.

D'importants documents ont été saisis.

LA LOI POUR LA PROTECTION DE LA REPUBLIQUE

Berlin, 27 juin. — Le Cabinet d'Empire, réuni sous la présidence du président Ebert, s'est occupé de la loi relative à la protection de la République.

UN APPEL DU PARTI SOCIALISTE BAVAROIS POUR LA REPUBLIQUE

Berlin, 27 juin. — Le parti socialiste bavarois a organisé cinq réunions de protestation contre l'assassinat de M. Rathenau.

Il fait appel aux ouvriers pour défendre la République et pour empêcher le prix intérieur et éliminer les charges du traité de paix. L'ensemble des journaux bismarckiens, mais proteste contre la politique de répression et contre l'exécution du traité de paix.

Des menaces publiques ont été adressées contre MM. Ebert et Scheidemann.

UN INCIDENT A HAMBURG

Hamburg, 27 juin. — Un incident s'est produit au cours de la manifestation de protestation contre l'assassinat de M. Rathenau.

Des manifestants ayant voulu arracher une affiche portant que ceux qui franchiraient un certain point seraient fusillés, la police a tiré.

Il y a eu 1 mort et 6 blessés.

LE CHANCELIER CHARGÉ DE L'INTERIM DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Berlin, 27 juin. — Le président Ebert a invité le chancelier à remplir, jusqu'à nouvel ordre, les fonctions de ministre des Affaires étrangères.

LA RECHERCHE DES MEURTRIERS. — LE FAMEUX ESCHERICH AURAIT ÉTÉ ARRÊTÉ.

Berlin, 27 juin. — La police poursuit activement son enquête sur le meurtre de M. Rathenau.

Le général Marker a été arrêté, mais il a été remis presque aussitôt en liberté. Le bruit court qu'Escherich, l'organisateur de l'opération, aurait été arrêté et mis en état d'arrestation, mais on n'a jusqu'ici aucune confirmation de ce bruit.

Les autres alliées en Amérique

Le prochain départ de M. Parmentier pour Washington

Paris, 27 juin. — On annonce que M. Parmentier, directeur du mouvement des fonds, au ministère des Finances, partira prochainement pour Washington, où il se mettra en rapport avec la Commission américaine chargée de l'étude des questions soulevées par le règlement de la créance américaine sur les pays alliés.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 27 juin. — Les ministres se sont réunis matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Millerand.

Raymond Poincaré, président du Conseil, a mis ses collègues au courant de la situation extérieure.

Le nouveau commandant du 33^e corps

Sur la proposition de M. Maginot, ministre de la Guerre, le général de division Henry est nommé au commandement du 33^e corps (armée du Rhin), en remplacement du général Jaquet, décédé.

Le brevet d'Infirmière

M. P. Strauss, ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale, a soumis à la signature du président de la République un décret réglementant la profession d'infirmière, notamment par la création d'un conseil de perfectionnement, l'instauration d'un examen officiel pour l'obtention du brevet.

Avances aux départements et aux communes

Les ministres de l'Agriculture, de l'Hygiène, de l'Intérieur et des Finances ont fait signer, par le président de la République, un projet de loi tendant à autoriser l'Office national du Crédit agricole à consentir des avances spéciales et exceptionnelles aux départements et aux communes pour leur faciliter les opérations prévues par la loi du 31 octobre 1919.

On sait que cette loi leur permet d'acquérir des terrains et domaines ruraux, de les lotir et de les vendre en vue de faciliter l'accès à la petite propriété des travailleurs et des familles peu fortunées.

Le problème des engrais

Le ministre de l'Agriculture a entretenu le Conseil du problème des engrais et a insisté sur la nécessité de mettre à la disposition des agriculteurs les moyens d'accroître la production nationale.

M. Yves Le Troquer, ministre des Travaux publics, et M. Maginot, ministre de la Guerre, ont fait connaître qu'ils se proposaient de demander la discussion prochaine des projets de loi relatifs aux potasses et à la fabrication de l'ammunition synthétique.

DANS LES MAGISTRATURES

Sont nommés : Conseiller à la Cour de cassation, M. Pouille, premier président de la Cour d'appel de Besançon, en remplacement de M. Assant, décédé; — avocat général près de la Cour de cassation, M. Bloch-Laroque, avocat général près la Cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Trouard-Riolle, décédé; — premier président de la Cour d'appel de Besançon, M. Roux, procureur général près ladite Cour, en remplacement de M. Pouille, nommé conseiller à la Cour d'appel de Paris, M. Béguin, substitut du procureur général près la Cour d'appel de Paris.

Chambre des Députés

L'INTERDICTION DE L'ABSINTHE LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

Paris, 27 juin. — La séance a été ouverte à 9 h. 35, sous la présidence de M. Puech.

M. Léon Bérard est au banc du Gouvernement.

L'interdiction de l'absinthe et des liqueurs similaires

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Barthé, tendant à modifier la loi du 11 mars 1915 relative à l'interdiction de l'absinthe et des liqueurs similaires.

M. Girod (Doubs) a la parole dans la discussion générale, appuyé par M. Dumont.

Au nom de la Commission des boissons, M. de Cassagnac demande l'adoption de la proposition de loi de M. Barthé, tendant à modifier la loi du 11 mars 1915 relative à l'interdiction de l'absinthe et des liqueurs similaires.

Le projet de loi est adopté.

Le projet de loi est adopté.

La Réforme de l'Enseignement secondaire

On reprend la réforme de l'enseignement secondaire.

M. de Baudry d'Asson demande le rétablissement de l'enseignement congréganiste en France, puis M. Dandieu prononce un discours pour établir que les congrégations sont utiles, non seulement au point de vue de la culture générale, mais surtout au point de vue national. Il demande, en conséquence, que le latin soit introduit même dans l'enseignement primaire, pendant un an.

M. Dandieu n'a pu que l'évoquer, cependant, qu'il fasse appel aux curés, évêques ou laïcs, tous la main dans la main pour le latin.

La séance est levée à midi.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 27 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 45, sous la présidence de M. Haouli Péret, devant quelques députés.

PROJETS DIVERS ADOPTÉS

La Chambre adopte sans débats divers projets intéressant l'Alsace et la Lorraine.

LES TESTAMENTS DANS LES REGIONS ENVAHIES

La Chambre adopte encore la proposition de



M. DE BAUDRY D'ASSON
député de la Vendée

loi de M. Desjardins et plusieurs de ses collègues, relative aux testaments faits dans les régions envahies pendant l'occupation.

Cette proposition est ainsi conçue : Article premier. — Les testaments faits pendant l'occupation ennemie dans les régions envahies, la où les communications ont été interdites par l'autorité ennemie, pourront être considérés comme valables à condition d'avoir été rédigés par un habitant de la commune en présence de deux témoins, également domiciliés dans la commune, non parents ni alliés du testateur.

Article deux. — Les testaments faits dans les formes ci-dessus indiquées seront considérés comme nuls si le décès du testateur se produit plus de six mois après le rétablissement des communications ou après sa venue dans un lieu où il aura eu la liberté d'employer les formes ordinaires.

LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

La proposition de loi de M. Marcel Plaisant et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 1er de la loi du 1er juillet 1908, relative à l'application en France des conventions internationales concernant la propriété industrielle, est également adoptée.

LE REGIME DES RETRAITES DU PERSONNEL DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi modifiant le régime des retraites du personnel de l'imprimerie nationale.

Personne n'étant inscrit dans la discussion générale, on passe à la discussion des articles.

Une très longue controverse s'engage entre M. Leboucq et M. Charles Dumont, M. Lebas, rapporteur, et le ministre, au sujet de l'article 12, qui règle le mode de calcul des pensions d'ancienneté.

Le texte proposé par la Commission est finalement adopté avec un amendement de M. Leboucq.

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée.

La Chambre est en séance à l'article deux, qui détermine la durée du temps de service.

M. Béhanet soutient un amendement qui est en fin de voix par division. On vote sur les deux premiers paragraphes, qui ont trait à la réduction du service militaire à un an, toutes les fois que le gouvernement estimera les circonstances favorables à cette réduction, et à l'adoption définitive du service de un an si cette mesure est prise trois années de suite.

Les deux premiers paragraphes de l'amendement sont repoussés par 320 voix contre 264.

M. Béhanet soutient un amendement qui est repoussé par 346 voix contre 248.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi. La séance est levée à 19 h. 25; séance demain après-midi.

Au Sénat

LES DECORATIONS DES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

Paris, 27 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

Le projet de loi avec le texte modifié en faveur des fonctionnaires de Méné est adopté.

LES DECORATIONS POUR LES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

On discute le projet tendant à accorder un contingent spécial de décorations destinées à récompenser les services rendus, tant par nos fonctionnaires civils que par nos ressortissants en Haute-Silésie, en Tunisie et au Maroc, dans les pays dépendant des hauts-commissariats en Orient, ainsi que ceux rendus par les promoteurs auteurs et collaborateurs de l'exposition d'art français de Wiesbaden.

Le projet de loi avec le texte modifié en faveur des fonctionnaires de Méné est adopté.

LE NAUFRAGE DU CARGO « DÉPUTÉ ALBERT TAILLANDIER »

Le Sénat reprend la suite de la discussion de l'interpellation de M. Brasseur sur le naufrage du cargo « Député Albert Taillandier » et sur les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'exploitation de la Botte des « Marie-Louise » à l'usage des départements de la région.

M. Brindeau a la parole et demande que leur construction soit abandonnée.

M. Rio, sous-secrétaire d'Etat, répond qu'il n'a pas l'intention de continuer la construction des navires construits aux arsenaux.

La discussion est close et l'on vote un ordre du jour présenté par MM. Brard et Brindeau dans ce sens.

On discute le projet portant modification des lois sur les habitations à bon marché et la petite propriété. Le projet est voté.

Le Sénat règle ensuite l'ordre du jour de sa prochaine séance.

M. Jules Delahaye demande que le rapport de M. Pouille favorable à l'autorisation de poursuites contre M. Perchet soit distribué à tous les sénateurs et non pas réservé aux seuls membres de la Commission. Il est ainsi décidé.

La séance est levée. Le Sénat s'ajourne à jeudi, après avoir fixé au mardi 4 juillet la discussion du rapport de M. Pouille.

LES RÉPARATIONS

La participation de l'Allemagne dans de grands travaux d'intérêt général en France

Le programme de M. Le Troquer

Nous avons dit, hier, que M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, avait prononcé

LE PROGRAMME ENVISAGÉ

Le ministre a donné les précisions suivantes sur le programme déterminé d'après ces directives :

C'est un programme d'ensemble, dit M. Le Troquer, et il ne saurait être question d'envisager la réalisation immédiate et simultanée de tous ces travaux. A vouloir trop faire à la fois, on pourrait échouer.

Les travaux les plus intéressants, parce que les plus productifs de revenus, sont évidemment ceux qui se rapportent à notre aménagement de forces hydrauliques et de distribution d'énergie électrique. Les programmes complets comportent l'aménagement de l'Ithone, l'aménagement de la Dordogne, la Unée, le Verdon, La Truyère, l'aménagement de la vallée d'Ossau, l'aménagement de la Haute et du Drac, la construction de grandes lignes de transports électriques, d'autres projets encore. On arrive à une valeur totale de 8 milliards, dont 5 milliards comme travaux de génie civil, 1 milliard 600 millions comme travaux d'équipement électrique et mécanique, 1 milliard 400 millions pour les terrains, frais généraux et intérêts intercalaires.

En ce qui concerne les travaux de chemins de fer, la construction de plusieurs lignes nouvelles est prévue. Elles ont une longueur totale de 1.500 kilomètres et coûtent 1 milliard 600 millions de francs pour les terrains et 1 milliard de francs pour le matériel et les objets fabriqués.

Les constructions de canaux sont de tous les travaux envisagés, les moins rémunérateurs, puisqu'ils ne rapportent que 40 à 50 0/0 de leur capital; encore faut-il tenir compte ici qu'il y a certains de ces travaux qui auraient fallu, de toute évidence, exécuter à la charge du budget, comme par exemple, l'aménagement du canal du Rhône au Rhin et le canal du Nord-Est, qui reliera à nos bassins houillers la Lorraine et la Sarre. Car il est bien évident qu'il importe de créer, de côté de nos régions reconquises et de la Sarre, les systèmes de transports que l'Allemagne avait systématiquement paralysés.

LE SERVICE FUNÈBRE A COLOGNE POUR LE MARÉCHAL WILSON

Cologne, 27 juin. — Un service funèbre a été célébré, ce matin, à l'église de la garnison de Cologne, par les soins des autorités civiles britanniques, à la mémoire du maréchal Wilson.

Le général Degoutte, commandant l'armée, s'y était fait représenter par le général Blaque Belin, commandant la brigade de cuisiniers de Mayence.

UNE RECEPTION DÉCOMMANDEE

Londres, 27 juin. — A la suite de la mort du maréchal Wilson, le dîner donné à l'ambassade de France, en l'honneur de la princesse Marie, vicomtesse Lescot, et du duc d'York, n'a été suivi d'aucune réception.

LA PROCHAINE PROMOTION DU MÉRITE AGRICOLE

La liste des candidatures pour le Mérite agricole sera close le 1^{er} juillet. Toutes les propositions qui arriveront au ministère de l'Agriculture après cette date ne pourront être examinées pour la promotion prochaine.

LA MORT DU PRINCE DE MONACO SON SUCCESSION. LE PRINCE LOUIS, EST GÉNÉRAL FRANÇAIS

C'est le prince Louis qui est appelé à succéder à son père, le prince Albert, décédé. Il est âgé de cinquante-deux ans. Le prince Louis fit toute la dernière guerre dans les rangs de l'armée française, où il obtint le grade de lieutenant-colonel du 1^{er} régiment étranger, après une très brillante conduite au feu. Il fut attaché, après l'armistice, à l'état-major de l'armée de Metz. Hier encore colonel à l'état-major du général Le Rond, en Haute-Silésie, il vient d'être promu au grade de général de brigade.

On se souvient que, le 18 mars 1920, le prince héritier adopta comme sa fille, d'accord avec le prince Albert, la duchesse de Valentinois.

Le 19 mars 1920, la duchesse de Valentinois se maria au comte Pierre de Polignac, qui devint membre de la famille des Grimaldi, sous le titre de duc de Valentinois.

LES PETITES NOUVELLES

Le « Douklat », courrier du Maroc, ayant à bord le maréchal et Mme Lyauté, est arrivé à Marseille, à 14 heures. Des que le « Douklat » eut mouillé à quai, le maréchal et Mme Lyauté, le maréchal Lyauté, qui a fait une réception dans un Palais de la Corniche, où des appartements lui ont été réservés.

Le « Douklat » a reçu des valeurs en douane approuvée le traité franco-espagnol. Pour que le traité entre en vigueur, il ne manque plus que la visite de la Commission de production nationale.

L'Ordre des Avocats à la Cour d'appel, réuni en assemblée générale, sous la présidence de M. Mercey, ancien bâtonnier, a procédé au renouvellement pour un an, des pouvoirs de son bâtonnier, M. Albert Sallès, qui a été confirmé dans sa fonction, par 600 suffrages.

À Paris, en lieu de la mise en adjudication de l'ancien propriété de feu Edmond Rostaing. Aucun acquiescement n'étant présenté, la vente a été renvoyée à une date ultérieure.

À Londres, on a reçu des nouvelles suivant lesquelles des troubles sérieux ont éclaté dans la partie allemande de la Haute-Silésie. Les monarchistes auraient déclenché un soulèvement, et des combats auraient eu lieu dans plusieurs villes, notamment à Rathenau. Les troupes du gouvernement intervinrent et on assure que l'ordre a été rétabli.

Par solidarité avec les ouvriers métallurgistes de Lombardie en grève, l'extension du mouvement à tous les centres métallurgiques d'Italie, a été décidée. L'ordre de grève a été exécuté dans presque toutes les villes industrielles. On ne signale aucun incident.

Un accident mortel s'est produit sur la route d'Orléans à Pau. Le baron d'Estimand, 43 ans, gouverneur de l'Orléans, conduisait son automobile, quand les pneus ayant éclaté, la voiture capota, et le baron fut tué sur le coup. Il était seul dans la voiture.

À Mehlis, tandis que les indigènes transportaient une bombe lancée par un avion, l'engin explosa, tuant dix personnes.

M. Léon Combar, de Tarascon, vient de remettre au Musée du Palais des Papes, à Avignon, une somme de 7.000 fr., pour l'acquisition du médaillon du tombeau du cardinal Pierre de la Roche, neveu de Clément VI, et qui se trouve dans la cathédrale de Narbonne, et date du XVI^e siècle.

« Le Morning Post » publie l'extrait suivant d'une lettre de Moscou, disant que l'état de Léningrad semble désespéré. Le professeur Borchart, de l'université de Berlin, a diagnostiqué une paralysie générale. Il a aussi découvert des virus dans l'escame.

LE 122^e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LA TOUR D'Auvergne

Carhaix, 27 juin. — Aujourd'hui a été célébré le 122^e anniversaire de la mort de La Tour d'Auvergne.

Un détachement d'infanterie rendait les honneurs.

Après un service religieux, un cortège s'est formé et s'est rendu sur le champ de bataille. Devant la statue du héros, la musique a joué la « Marseillaise » et les clairons ont sonné aux champs.

Une couronne d'immortelles a ensuite été déposée aux pieds du premier grenadier, par un vétéran de la guerre de 1870, qui a appelé : « La Tour d'Auvergne ! La fûite a alors répondu : Mort au champ d'honneur ! »

M. Lancelin, adjoint-maire, a prononcé un discours vibrant.

LE 122^e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LA TOUR D'Auvergne

Carhaix, 27 juin. — Aujourd'hui a été célébré le 122^e anniversaire de la mort de La Tour d'Auvergne.

Un détachement d'infanterie rendait les honneurs.

Après un service religieux, un cortège s'est formé et s'est rendu sur le champ de bataille. Devant la statue du héros, la musique a joué la « Marseillaise » et les clairons ont sonné aux champs.

Une couronne d'immortelles a ensuite été déposée aux pieds du premier grenadier, par un vétéran de la guerre de 1870, qui a appelé : « La Tour d'Auvergne ! La fûite a alors répondu : Mort au champ d'honneur ! »

M. Lancelin, adjoint-maire, a prononcé un discours vibrant.

LE 122^e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LA TOUR D'Auvergne

Carhaix, 27 juin. — Aujourd'hui a été célébré le 122^e anniversaire de la mort de La Tour d'Auvergne.

Un détachement d'infanterie rendait les honneurs.

Après un service religieux, un cortège s'est formé et s'est rendu sur le champ de bataille. Devant la statue du héros, la musique a joué la « Marseillaise » et les clairons ont sonné aux champs.

Une couronne d'immortelles a ensuite été déposée aux pieds du premier grenadier, par un vétéran de la guerre de 1870, qui a appelé : « La Tour d'Auvergne ! La fûite a alors répondu : Mort au champ d'honneur ! »

M. Lancelin, adjoint-maire, a prononcé un discours vibrant.

LE 122^e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LA TOUR D'Auvergne

Carhaix, 27 juin. — Aujourd'hui a été célébré le 122^e anniversaire de la mort de La Tour d'Auvergne.

Un détachement d'infanterie rendait les honneurs.

Après un service religieux, un cortège s'est formé et s'est rendu sur le champ de bataille. Devant la statue du héros, la musique a joué la « Marseillaise » et les clairons ont sonné aux champs.

Une couronne d'immortelles a ensuite été déposée aux pieds du premier grenadier, par un vétéran de la guerre de 1870, qui a appelé : « La Tour d'Auvergne ! La fûite a alors répondu : Mort au champ d'honneur ! »

M. Lancelin, adjoint-maire, a prononcé un discours vibrant.

LE 122^e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LA TOUR D'Auvergne

Carhaix, 27 juin. — Aujourd'hui a été célébré le 122^e anniversaire de la mort de La Tour d'Auvergne.

Un détachement d'infanterie rendait les honneurs.

Après un service religieux, un cortège s'est formé et s'est rendu sur le champ de bataille. Devant la statue du héros, la musique a joué la « Marseillaise » et les clairons ont sonné aux champs.

Une couronne d'immortelles a ensuite été déposée aux pieds du premier grenadier, par un vétéran de la guerre de 1870, qui a appelé : « La Tour d'Auvergne ! La fûite a alors répondu : Mort au champ d'honneur ! »

M. Lancelin, adjoint-maire, a prononcé un discours vibrant.